

UN VŒU : TRANSFORMER LE CDD EN CDI

En ce début de printemps, l'édile s'est présenté à vous comme titulaire d'un contrat à durée déterminée qui ne peut lui permettre, en cette dernière année de mandat, de transformer pour vous, ses rêves en réalité.

Aussi, pour atteindre le CDI convoité, vous avez eu droit une fois de plus à un florilège de promesses, dont le budget prévisionnel 2019 offre un aperçu. Ce sont quelque 7 millions d'investissements prévus, s'ajoutant à la longue liste en cours ou déjà exécutée, des 25 millions lancés depuis 6 ans, qui viennent diminuer d'autant la part des ressources fiscales allouées au fonctionnement, à savoir à l'entretien de notre cité. A titre indicatif, les comptes administratifs 2018 indiquent un ratio communal de dépenses d'équipement par rapport à la population de 778 pour une moyenne nationale des villes de la strate à 300, alors que nos dépenses réelles de fonctionnement y sont inférieures de près de 200. De la rationalisation prônée par l'édile faut-il comprendre rationnement ?

Loin d'être opposés à l'évolution de notre ville sommes-nous prêts pour autant à en sacrifier le présent ?

Dans les engagements hors bilan, la ZAC de Facture pourrait, elle aussi, alourdir l'ardoise sachant le plan initial non respecté et le marché de l'immobilier toujours inscrit dans une mouvance imprévisible. Quoi qu'il en soit, pour l'édile, cette question semble mineure tant le projet du nouveau PLU est une panacée. Là aussi nous avons cru bon, au gré des projections annoncées, de nous abstenir. L'accroissement de population à l'horizon 2030 y semble largement minoré (2400 personnes pour 2020 logements) alors que la ville, l'édile le dit lui même, ne sera plus en mesure d'investir dans les services publics pourtant nécessaires à cet apport. Mais selon les discours du moment : plus besoin d'une nouvelle école, la population est vieillissante, ou bien une nouvelle école prévue à Marache, ou finalement peut-être une école mais pas sur le site réservé... est-ce rassurant ?

En résumé, un flot de promesses déversées pour éblouir : un complexe cinématographique, un parking silo, une ZAC parc d'attraction, une piscine, des parkings, 150 ha réservés à de l'agriculture bio malgré la pauvreté du sol, des jardins partagés, des parcs aux essences rares dans lesquels vous pourrez respirer en toute quiétude ... la sécurité assumée par des caméras qui fonctionnent au gré des besoins mais pas souvent... le département n'est pas assez vigilant... l'édile oubliant peut-être que la gestion de la sécurité fait partie de sa fonction. Vous avez enfin eu droit au « fini la sur-urbanisation tous azimuts » le PLU vertueux est drastique. Par crainte de se le voir refusé, l'édile va bien au-delà des orientations des lois Grenelle, NOTRe, Alur etc. peut-être parce que l'avenir même de la ZAC en serait lourdement impacté.

Bien sûr, l'évaluation financière de l'ensemble de ces projets mirifiques n'a pas été effleurée, les finances sont là pour répondre aux vœux de l'édile, ils seront chiffrés au coup par coup à la faveur peut-être d'une augmentation sévère de 8% de nos impôts, une fois le CDI octroyé, comme ce fut le cas en 2008.

Et la COBAN dans tout cela, elle empiète un peu trop sur les compétences communales, au point que l'édile n'hésite pas à s'opposer au Président de ladite COBAN pour défendre son pré carré. Mais qui est le Président ? Ce n'est autre que l'édile de Biganos qui se trouve confronté au dilemme shakespearien d'Hamlet : « Être ou ne pas être... ». Choix qui vous est bientôt offert, chères Boiennes chers Boiens, à vous d'en juger.

Groupe d'opposition POUR un AUTRE BIGANOS
Annie CAZAUX Conseillère municipale ville de BIGANOS Conseillère communautaire COBAN

En application notamment des
dispositions de l'article L.52-1 du code électoral, le
groupe majoritaire a demandé la suppression de
cette tribune .